

**OBJET : Demande de DETR 2024 –
Réfection des murs extérieurs et de la toiture
de la salle des fêtes**

Départ
Arrondissement de LIBOURNE

S²LO

RÉUNION 29 Janvier 2024

N°01-2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers en visioconférence : 1
Nombre de Conseillers absents excusés : 3
Date de convocation du Conseil Municipal
16 janvier 2024

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à 18h15,
le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Acte certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le
Et de la publication ou notification le

VOTES : Pour : 10 + 2 pouvoirs- Abstention : 1 + 1 pouvoir -
Contre : 0

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excusé »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER		X		X
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X (visioconférence)			
Mme Christelle LAGRAVE		X		X
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Marine DE TAFFIN a été élue secrétaire de Séance.

Monsieur Thibaut FUGIER a donné procuration à Monsieur Philippe DUFOUR.

Madame Nadia BERCKMANS a donné procuration à Madame Marine DE TAFFIN.

Madame Christelle LAGRAVE a donné procuration à Monsieur Éric FRON-ORTIN.

Pour voter en leur lieu et place.

Demande de DETR 2024 : Réfection des murs extérieurs et de la toiture de la salle des fêtes

Madame le Maire rappel à l'ensemble du conseil municipal qu'en 2022 qu'une partie des travaux de réfection des murs extérieurs et intérieurs ont été réalisés sur le bâtiment de la salle de fête.

Les murs extérieurs côté cour montrent des signes de fissures et nécessitent une réfection complète des façades cour Sud, Est ainsi que le pignon Sud en retour de la façade Est.

Par rapport à des dégâts des eaux récurrents dus à l'état des tuiles de la toiture de la salle des fêtes et après avis de professionnels, celle-ci doit être entièrement refaite.

Le coût global de ce projet s'élève à 31 114,06 € H.T., Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : POUR : 10 + 2 pouvoirs ABSTENTION : 1 + 1 pouvoir CONTRE : 0

Art. 1^{er} : DECIDE de réaliser l'opération suivante :

Réfection des murs extérieurs de la salle des fêtes Côté cour et rénovation de la toiture de la salle des fêtes

Art.2 : SOLLICITE le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 35 % des travaux H.T.

Art. 3 : ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant H.T.	Taux de subvention demandé pour une DETR	Montant de subvention demandé pour DETR	Taux de subvention demandé auprès du Département	Montant de subvention demandé auprès du Département	Montant autofinancement
31 114,06 €	35 %	10 889,92 €	25 %	7 778,51 €	12 445,63 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal. La recette de la D.E.T.R. sera imputée à l'article 1321 de cette opération.

Art.4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH



Secrétaire de séance :

M. de Taffin